

académie
Poitiers

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
L'éducation nationale de la
Vienne

CT-ASH
CSAIO
Médecin - CT

Affaire suivie par
Patrice Herzecke
CSAIO
Chantal Simmat
Médecin, conseiller technique
Philippe Marsault
Conseiller technique ASH

Téléphone
0516526360

Courriel
Philippe.marsault@ac-poitiers.fr

Rectorat de Poitiers
Adresse postale
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Date 23/04/2015

Scolarisation des élèves handicapés en Unités localisées pour l'inclusion scolaire lycée professionnel (Ulis-Pro)

Références :

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005

Circulaire ministérielle n° 2010-088 du 18 juin 2010

Circulaire académique du 10 mars 2014

Destinataires

Pour attribution

Mesdames les principales et Messieurs les principaux de collège
Mesdames les proviseuses et Messieurs les proviseurs de lycée
Mesdames les inspectrices et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale – IEN-ET-EG/IO – ASH
s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe de la scolarisation prioritaire des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire.

Si la loi fixe comme objectif de scolariser un maximum de jeunes en situation de handicap, l'Education nationale et ses partenaires doivent, aujourd'hui, se préoccuper de l'insertion professionnelle des jeunes orientés au sein des Ulis en lycée professionnel.

« Il est important d'avoir à l'esprit que la véritable et seule difficulté pour un jeune travailleur handicapé n'est pas le handicap, c'est la compétence. Dès lors, il ne s'agit pas de traiter un handicap, mais un manque de compétences. (...) Laisser échapper la possibilité de l'insertion professionnelle dès la fin de la scolarisation, c'est risquer de rendre cette insertion beaucoup plus difficile ensuite et de susciter une profonde déception des jeunes et de leurs parents ». Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes handicapés - Rapport Yvan Lachaud – 2005.

Aussi, l'insertion professionnelle étant la finalité de l'inclusion scolaire en lycée professionnel, il est important que chaque élève bénéficie d'une réelle formation et qu'il puisse accéder aux dispositifs de droit commun afin, à l'issue de son parcours, de pouvoir faire état des compétences professionnelles acquises durant sa scolarité. Pour le jeune qui est reçu à son examen à l'issue de sa formation (en bénéficiant ou pas des aménagements légaux et/ou d'une année supplémentaire)

son diplôme est un atout pour faciliter son insertion dans la vie active. Mais pour l'élève qui ne valide qu'une partie du diplôme (une ou plusieurs unités) et parfois que certaines compétences professionnelles, il est indispensable de lui remettre en fin de cursus une attestation de compétences professionnelles acquises.

L'objet de cette circulaire est donc de préciser les principes retenus pour l'affectation des élèves en Ulis lycées afin de faciliter le travail qui doit être conduit pour la mise en place de ces parcours personnalisés. Elle s'adresse autant aux principaux de collège pour la préparation à la détermination du projet personnalisé d'orientation (PPO) qu'aux proviseurs de lycée pour l'organisation de la scolarisation dans la filière professionnelle (classe de référence CAP ou Bac-pro) au sein de laquelle le jeune est affecté.

Pour les élèves en situation de handicap scolarisés en Ulis collège ou en EGPA, le projet personnalisé d'orientation (PPO) doit être articulé au projet personnalisé de scolarisation (PPS). Le PPO est essentiel pour garantir les principes de continuité du parcours de formation en prenant en compte les conséquences du handicap et le potentiel du jeune dans le choix du projet professionnel. Si nécessaire, le médecin de l'éducation nationale peut être consulté dans le cadre de la démarche d'orientation.

1) Orientation en Ulis lycée professionnel par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

L'Ulis ne constitue pas une classe mais un dispositif d'appui à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Sur décision de la CDAPH, peuvent être orientés en Ulis lycée professionnel les jeunes en situation de handicap ayant un PPS et souhaitant entreprendre une formation professionnelle.

Il convient que ces élèves puissent bénéficier du statut de travailleur handicapé (RQTH). Il est donc nécessaire d'indiquer aux responsables légaux d'en faire la demande auprès de la MDPH du département du domicile (dossier à compléter dès 16 ans).

La majorité d'entre eux doit pouvoir bénéficier d'une affectation en formation professionnelle. Tous les CAP ou Bac-pro, au regard du projet personnalisé de scolarisation (PPS) sont accessibles au titre de l'Ulis.

Cependant, certains élèves scolarisés en ULIS de collège n'ont pas encore choisi de manière certaine un domaine professionnel. Tout en étant inscrits au titre de l'ULIS lycée professionnel, ces jeunes peuvent bénéficier d'une année transitoire afin de prolonger leur réflexion sur l'élaboration de leur PPO.

Aussi, il convient de leur permettre de se mobiliser autour d'un projet de formation et de conforter la découverte du monde professionnel en prenant appui sur des stages. A cette fin, l'organisation de la scolarisation de ces jeunes se rapprochera du fonctionnement d'une 3^{ème} prépa-pro. Tout en poursuivant l'acquisition des compétences scolaires, ils devront impérativement bénéficier d'un module de découverte professionnelle pour les aider à définir précisément leur PPO.

A l'issue de cette année de transition, ils participeront à l'affectation « post-3^{ème} » pour laquelle ils seront nécessairement prioritaires. La situation des élèves, qui à l'issue de cette année de transition, ne pourraient pas bénéficier d'une affectation en formation professionnelle, sera réexaminée par la CDAPH.

2) Affectation dans des formations professionnelles en lycée ou en 3^{ème} préparatoire aux formations professionnelles (3^{ème} prépa-pro)

A l'issue de la période de recueil des intentions d'orientation (2^{ème} trimestre), le coordonnateur de l'ULIS collège prendra contact avec l'IEN-ASH départemental et lui transmettra le dossier de candidature « entrée en seconde générale et technologique, professionnelle ou 1^{ère} année de CAP » avant **le 30 avril 2015** (Annexe en pièce-jointe et disponible sur l'intranet académique : rubrique orientation/ Vademecums/ Annexe 2 de la fiche A4/3).

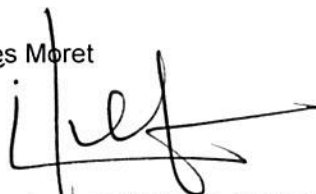
Pour les élèves en situation de handicap, scolarisés en E.G.P.A ou en classe ordinaire de collège et concernés par une affectation en ULIS lycée, leur dossier sera transmis dans les mêmes délais à l'IEN-ASH départemental directement par l'établissement d'origine. L'IEN-ASH départemental informera, au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers, le médecin CT IA-DASEN.

L'IEN-ASH départemental et l'IEN-IO s'entoureront du médecin conseiller technique de l'IA-DASEN, des enseignants référents pour réunir, en **mai ou début juin 2015, une commission préparatoire à l'affectation** afin d'examiner l'ensemble des projets des jeunes susceptibles de bénéficier d'une scolarisation dans une ULIS en lycée professionnel.

Ce dossier sera constitué de la notification de l'orientation en ULIS lycée établie par la CDAPH, du dernier compte rendu de l'équipe de suivi de scolarisation et d'un bilan scolaire faisant état des compétences développées dans les domaines 1,3,6 et 7 du socle commun.

Dans le cadre des procédures d'affectation sur une seconde professionnelle, sur une 1^{ère} année de CAP ou en 3^{ème} prépa-pro, les vœux de ces élèves, validés par la commission préparatoire (liste transmise par l'IEN-ASH), seront saisis dans l'application Affelnet par les services de la DSDEN. Ces élèves identifiés en ULIS Pro bénéficieront alors d'une priorité médicale validée par l'IA-DASEN du département concerné.

Jacques Moret



Recteur de l'académie de Poitiers,
Chancelier des universités de Poitou-Charentes

Fiche d'aide à la saisie des vœux d'affectation après la 3^{ème} – Rentrée 2015

– Partie « recto » à remplir par la famille –

Identification de l'élève	Classe actuelle											
NOM : Prénoms :	<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} générale <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} prépa-pro <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} Segpa ou Erea <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} Agriculture <input type="checkbox"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="checkbox"/> 2 ^{nde} générale et technologique <input type="checkbox"/> Autres :											
<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille Date de naissance : ... / ... / INE :												
NOM et prénom du(des) représentant(s) légal(aux) de l'élève :												
Adresse actuelle :												
Courriel du (des) représentant(s) légal(aux) de l'élève :												
En cas de déménagement, adresse dans l'académie de Poitiers :												
à compter du : / / Tél <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table> Portable <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>												
	Langues suivies : LV1 : LV2 :											

1 ^{ER} VOEU	2 ^{EME} VOEU	3 ^{EME} VOEU
<input type="checkbox"/> 1 en Établissement à temps plein Précisez ci-dessous la formation souhaitée : <input type="checkbox"/> 2^{NDE} Générale et Technologique* Précisez le 2 ^{ème} EE choisi : Pour information si nécessaire ** <input type="checkbox"/> Section européenne souhaitée Langue : OU Indiquez l' EE unique choisi (EPS ou Création et culture design ou Arts du cirque), précisez : OU Indiquez le choix d'une section binationale ABIBAC, BACHIBAC ou ESABAC, précisez :	<input type="checkbox"/> 1 en Établissement à temps plein : Précisez ci-dessous la formation souhaitée : <input type="checkbox"/> 2^{NDE} Générale et Technologique* Précisez le 2 ^{ème} EE choisi : Pour information si nécessaire ** <input type="checkbox"/> Section européenne souhaitée Langue :	<input type="checkbox"/> 1 en Établissement à temps plein : Précisez ci-dessous la formation souhaitée : <input type="checkbox"/> 2^{NDE} Générale et Technologique* Précisez le 2 ^{ème} EE choisi : Pour information si nécessaire ** <input type="checkbox"/> Section européenne souhaitée Langue :
<input type="checkbox"/> Seconde spécifique Hôtellerie <input type="checkbox"/> Seconde professionnelle spécialité : <input type="checkbox"/> 1^{ère} année de CAP spécialité : LGT(A) et LP(A) publics et privés sous contrat Etab. : Ville : Dpt :	<input type="checkbox"/> Seconde spécifique Hôtellerie <input type="checkbox"/> Seconde professionnelle spécialité : <input type="checkbox"/> 1^{ère} année de CAP spécialité : LGT(A) et LP(A) publics et privés sous contrat Etab. : Ville : Dpt :	<input type="checkbox"/> Seconde spécifique Hôtellerie <input type="checkbox"/> Seconde professionnelle spécialité : <input type="checkbox"/> 1^{ère} année de CAP spécialité : LGT(A) et LP(A) publics et privés sous contrat Etab. : Ville : Dpt :
OU	OU	OU
<input type="checkbox"/> 2 Autre vœu pour information : <input type="checkbox"/> Formation en Maison Familiale et Rurale <input type="checkbox"/> Formation dans une autre académie <input type="checkbox"/> Formation dans un étab. privé hors contrat <input type="checkbox"/> Formation par apprentissage (CFA, UFA) CFA, UFA : Ville : Dpt : <input type="checkbox"/> 2^{nde} professionnelle spécialité : <input type="checkbox"/> 1^{ère} année de CAP spécialité :	<input type="checkbox"/> 2 Autre vœu pour information : <input type="checkbox"/> Formation en Maison Familiale et Rurale <input type="checkbox"/> Formation dans une autre académie <input type="checkbox"/> Formation dans un étab. privé hors contrat <input type="checkbox"/> Formation par apprentissage (CFA, UFA) CFA, UFA : Ville : Dpt : <input type="checkbox"/> 2^{nde} professionnelle spécialité : <input type="checkbox"/> 1^{ère} année de CAP spécialité :	<input type="checkbox"/> 2 Autre vœu pour information : <input type="checkbox"/> Formation en Maison Familiale et Rurale <input type="checkbox"/> Formation dans une autre académie <input type="checkbox"/> Formation dans un étab. privé hors contrat <input type="checkbox"/> Formation par apprentissage (CFA, UFA) CFA, UFA : Ville : Dpt : <input type="checkbox"/> 2^{nde} professionnelle spécialité : <input type="checkbox"/> 1^{ère} année de CAP spécialité :
OU	OU	OU
<input type="checkbox"/> 3 Redoublement 3ème	<input type="checkbox"/> 3 Redoublement 3ème	<input type="checkbox"/> 3 Redoublement 3ème

Date et signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'élève :

 * Les choix possibles en 2^{nde} GT : voir la brochure ONISEP Après la 3^{ème} pour connaître les enseignements d'exploration (EE) proposés dans les établissements de l'académie.

 ** Si l'élève demande une section européenne de 2^{nde} GT une fiche de candidature doit être complétée par la famille. Cette fiche est à demander auprès de l'établissement fréquenté actuellement.

